

# Note de présentation du Budget primitif 2023

Comité Syndical



Passage piéton bleu  
SERCUS



Parking Pôle gare  
BAVINCHOVE



Rénovation de l'éclairage public de la  
piste cyclable - WORMHOUT



Chantier de maillage de gaz naturel  
ARNEKE / CAPELLE-BROUCK



## Préambule

Afin de renforcer l'information des élus et des citoyens, une note de présentation brève et synthétique doit être jointe au CA et au BP.

Cette note ainsi que le BP 2023 seront téléchargeables sur le site du Syndicat dans un délai 15 jours maximum suivant le vote du BP 2023.

## I) Contexte national

La situation géopolitique actuelle est extrêmement tendue et source d'importantes incertitudes.

Aussi l'énergie est devenue une préoccupation majeure pour l'ensemble de acteurs : collectivités, entreprises, particuliers. Outre la question du cout de l'énergie, se pose également la question de la disponibilité en gaz et particulièrement en électricité. Des délestages sont envisageables au cours de l'hiver.

### Note de l'INSEE - 7 septembre 2022

La toile de fond de l'activité économique mondiale reste marquée par la conjonction de plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) qui entraînent des tensions persistantes sur les conditions de production et contribuent à alimenter l'inflation.

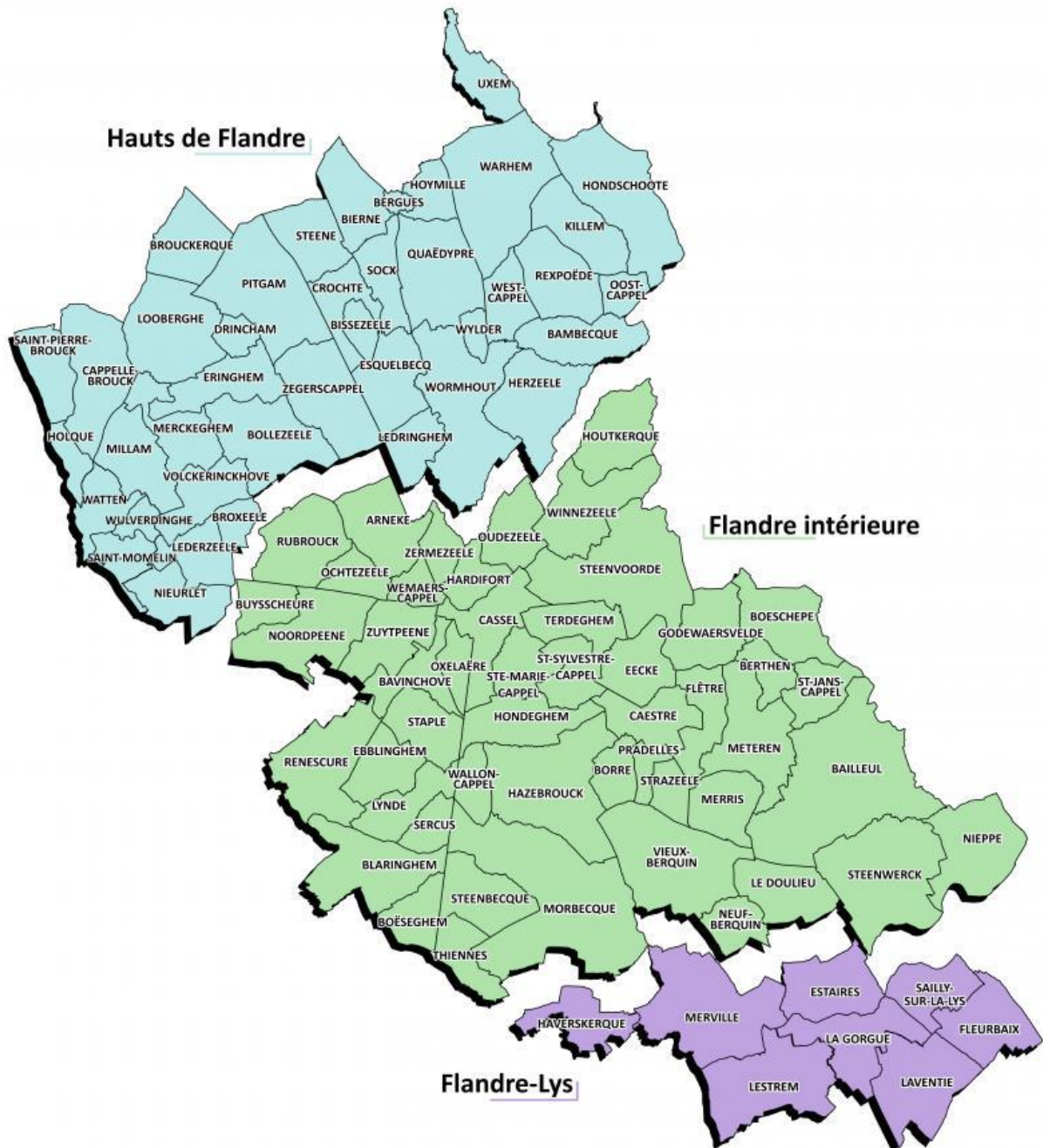
En France, les politiques publiques de limitation des prix de l'énergie aideraient à maintenir le glissement annuel des prix à la consommation à un niveau proche de 6 % en septembre-octobre. Celui-ci pourrait néanmoins atteindre environ 6,5 % en décembre, du fait notamment de l'augmentation continue des prix de l'alimentation.

Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises suggèrent une relative résistance de l'activité française cet été, en particulier dans les services. La croissance serait ainsi légèrement positive (+0,2 % prévu) au 3<sup>e</sup> trimestre. La fin d'année est plus incertaine et l'activité pourrait marquer le pas (0,0 % prévu), sur fond de resserrement monétaire et d'inquiétude sur les approvisionnements en énergie. La croissance annuelle s'élèverait ainsi à 2,6 % pour 2022, mais l'« acquis » de croissance pour 2023 serait modeste.

## II) Contexte local

Département le plus peuplé des Hauts de France, le Nord compte, début 2021, 2,6 millions d'habitants. Le Pas de Calais compte lui 1,5 millions d'habitants

Le SIECF TE FLANDRE regroupe 94 communes du Département du Nord et 4 communes du Département du Pas de Calais, pour un total de population de 199 708 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



### III) Prévisions budgétaires 2023

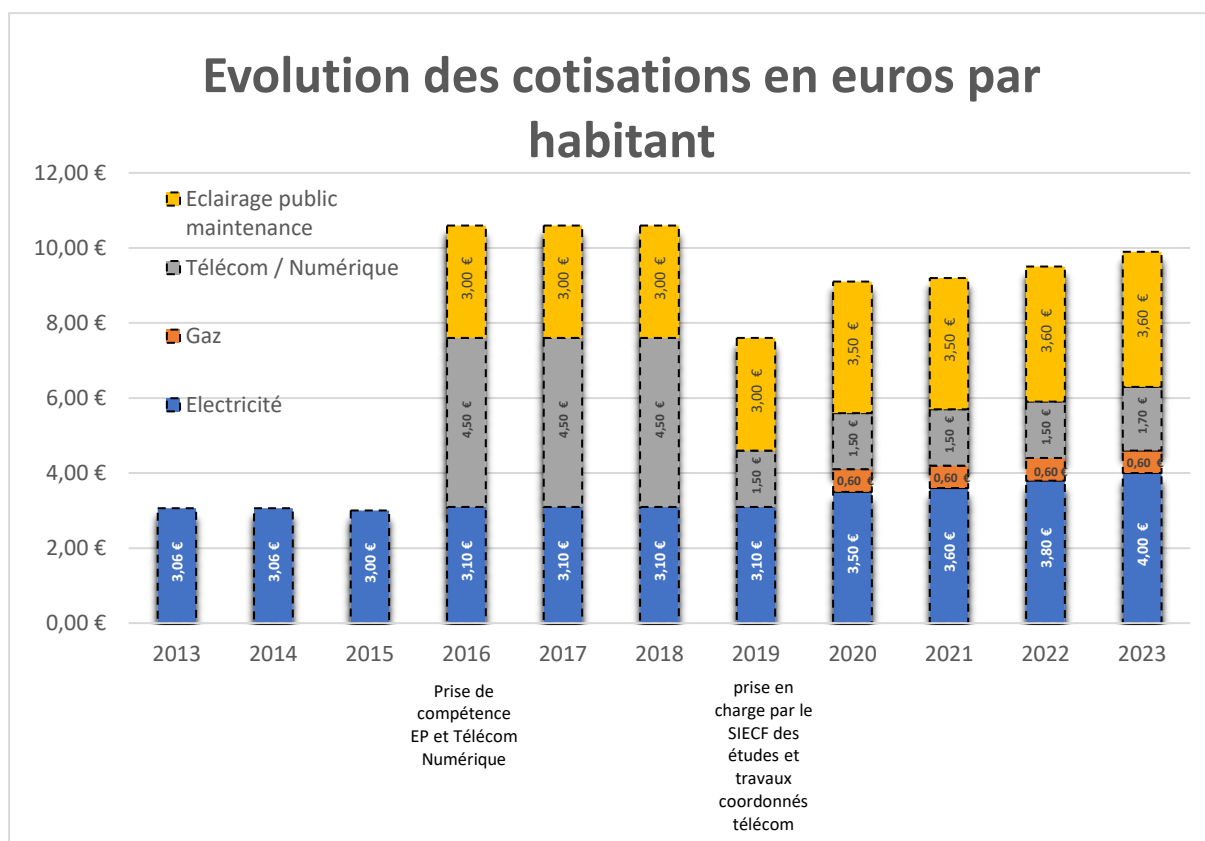
#### A) Cotisations par habitant pour l'année 2023

Concernant la compétence IRVE, la cotisation 2023 est fixée selon les éléments suivants :

Type de borne	Cotisation 2023 par borne
22KVA (2 points de charge)	800 €
50kVA (1 point de charge)	
Borne sur éclairage public (3 à 7 kVa - 1 point de charge)	200 €

pour la maintenance des bornes en service au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (supervision, maintenance).

#### Tableau de synthèse des cotisations 2013 à 2023 (hors IRVE)



Pour les compétences électricité, éclairage public et IRVE, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations.

Aussi, comme en 2021 et 2022, il est proposé 3 choix pour 2023 :

- la budgétisation via le budget communal 2023
- la fiscalisation au titre de l'année 2023
- la déduction des sommes dues au SIECF au titre des cotisations 2023, du

reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2023. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le SIECF pour l'année 2023.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). **Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléché son produit vers les syndicats à compter de 2015** pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Pour les compétences télécom et gaz, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations.

Aussi, comme en 2021 et 2022, il est proposé 2 choix pour 2023 :

- la budgétisation via le budget communal 2023
- la fiscalisation au titre de l'année 2023

## **B) Travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés - Programme 2023**

Suite à la signature du nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité, le SIECF assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux d'enfouissement et effacement des réseaux, depuis le 01/01/2019.

Un nombre très important de travaux sont sollicités au titre de 2023.

*Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.*

Le Comité syndical a fixé pour les travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés, les règles en vigueur pour la participation des communes par délibération. En outre, certains travaux peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIECF TE sans entrer dans le programme Art 8.

## C) Travaux d'investissement éclairage public et éclairage des terrains de sports extérieurs - Programme prévisionnel 2023

Le SIECF, en groupement avec le SE60 et le SIDEC Cambrésis est récemment lauréat du programme national LUM'ACTE porté par la FNCCR à hauteur de 46 835€ pour le TE Flandre. Ce programme concerne l'accompagnement par des audits du parc d'éclairage public, l'élaboration d'un SDAL et une mission d'AMO spécifique pour la Ville d'Hazebrouck.

*Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.*

Ces travaux sont couverts par une recette du montant HT des travaux, subvention déduite, le coût restant est à charge de la Commune demandeuse, toutefois **le SIECF fait l'avance de TVA et assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.**

Le SIECF TE FLANDRE va déposer :

- Un dossier Fonds Vert auprès des services de l'Etat
- Des dossiers ADVB auprès du département du Nord, pour les collectivités éligibles et qui le souhaitent.

Enfin, **les travaux seront valorisés en CEE.**

A la demande de plusieurs communes membres, le SIECF TE FLANDRE a décidé d'accompagner les communes dans la **réalisation de l'éclairage des terrains de sports extérieurs**. Dans ce cadre une convention sera signée avec la commune concernée et les travaux sont budgétés en dépenses / recettes aux comptes 4581 / 4582.

## D) Transition énergétique en Flandre : Appel à projets (MDE), CEE, ACTEE et IRVE

Le fond de soutien à la maîtrise de la demande en énergie (MDE) est maintenu sous la forme d'un appel à projets, pour l'année 2023. Un volet spécifique pour le soutien aux Energies renouvelables ENR (solaire) sera développé et renforcé avec le soutien financier du Département du Nord dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).

Des demandes de subvention complémentaires seront adressées aux partenaires institutionnels du SIECF TE FLANDRE afin de favoriser les projets liés à la transition énergétique en Flandre.

En outre, le SIECF TE FLANDRE continue la valorisation des travaux en éclairage public et bâtiments publics en **CEE Certificats d'économie d'énergie** (dits classiques) et s'efforcera de s'inscrire dans le dispositif CEE Coup de pouce.

Le groupement, composé du Syndicat intercommunal d'énergie des communes de Flandre, de la Fédération départementale d'énergie de la Somme, du Syndicat d'énergie de l'Oise est lauréat de :

- **L'appel à projet ACTEE 2 Sequoia 1 pour les bâtiments éducatifs. Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 231 627.76 € pour la période 2021/22 (acompte**



et solde restant à percevoir) en 2023 et 459 096,47€ en dépenses et recettes pour la FDE 80 et le SE 60 (le SIECF TE FLANDRE étant coordonnateur)

- L'appel à projet ACTEE 2 PEUPLIER pour les bâtiments culturels. Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 222 730 € pour la période 2022/2023.
- L'appel à projet ACTEE 2 Sequoia 3 pour les bâtiments identifiés. Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 106 500 € pour la période 2022/2023. Le coordinateur est le SE60.
- L'appel à projet SCHEM'ACTEE pour l'élaboration d'un SDIE (Schéma Directeur Immobilier Energétique). Pour le SIECF, la retombée financière est fixée à 80 000 € pour la période 2022/2023.

En groupement avec la FDE 80 TE Somme, le SE 60, l'USEDA et le CD2E, le SIECF TE FLANDRE est lauréat de l'appel à projet COCOPEOP devenu LES GENERATEURS lancé par l'ADEME pour accompagner le développement des ENR électriques notamment le solaire en Flandre. Le pilotage est assuré par la FDE 80.

En outre, le SIECF TE a déposé avec l'EPSM de Bailleul, une réponse à un appel à projet national pour la rénovation des bâtiments médicaux sociaux notamment les maisons de retraite. Le SIECF TE et l'EPSM de Bailleul sont lauréats de cet appel à projet national. Cet appel à projet a pour vocation la réalisation d'audits énergétiques, le suivi énergétique ainsi que le financement d'un poste d'économe de flux.

Le SIECF exerce depuis le 01/01/2018, la compétence IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques). Les recharges sont payantes pour les usagers depuis le mois d'Octobre 2020. Le Schéma directeur SD IRVE a été définitivement adopté le 21 juillet 2022. La mise en œuvre opérationnelle se poursuivra au cours de 2023.

En outre, le SIECF TE Flandre est lauréat de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural 2021 » à hauteur de 53 158€ pour l'expérimentation d'une borne de recharge ultrarapide, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 pour un montant de 413 000€ pour l'installation de bornes sur éclairage public, classiques et ultra rapides et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire à concurrence de 492 990€.

Le SIECF TE Flandre est également lauréat de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural 2022 » à hauteur de 44 100€ pour l'expérimentation de stations de recharge pour les vélos électriques et trottinettes électriques.

## IV) Ressources humaines

### A) Etat du personnel au 01/01/2023

Grade	Temps de travail	Nombre de poste(s)	Pourvu / non pourvu
Attaché hors classe	TC	1	Pourvu
Attaché principal	TC	1	Vacant
Attaché	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Technicien	TC	1	Pourvu
Agent de maîtrise	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	3	Pourvus
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	Vacant
Adjoint Administratif	TC	1	Vacant
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	Pourvu
Adjoint technique	TC	4	3 Pourvus / 1 Vacant
Contrat d'apprentissage	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif contractuel	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif contractuel	TC	1	Pourvu
Adjoint technique contractuel	TC	1	Pourvu

En 2023, le Syndicat s'appuie sur 3 agents en contrat de projet pour les domaines suivants

- IRVE et mise en œuvre opérationnelle du SD IRVE
- Cartographie et géoréférencement en Eclairage public (programme LUM ACTE notamment)
- Fibre : suivi des réclamations

**Le SIECF souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes** notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

Le Syndicat a adopté ses lignes directrices de gestion par arrêté du Président en date du 26 février 2021 et les modalités relatives aux 1607h par délibérations du Bureau en date du 16 juin 2021 et du 11 octobre 2021.

## B) Télétravail des agents du Syndicat

La crise sanitaire liée à l'épidémie de CORONA VIRUS Covid 19 a modifié les modalités de travail des agents sans impacter la qualité du service public. Le télétravail a été mis en place conformément aux recommandations gouvernementales. Il a ensuite été pérennisé selon une délibération du Bureau Syndical en date du 16 juin 2021.

## V) Structure et gestion de la dette

### A) Etat de la dette à la fusion entre les SER et le SIECF - au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Le SIECF TE FLANDRE assure les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) suite à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### B) Financement des programmes de travaux sur les réseaux et rénovation de l'éclairage public

Un emprunt a été contracté en 2017 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.37 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public.

Un emprunt a été contracté en 2019 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.31 %) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public 2019.

Un emprunt a été contracté en 2020 auprès de la Banque postale pour un montant de 950 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0.33%) afin de financer les travaux d'éclairage public et effacement et enfouissement des réseaux.

Un emprunt a été contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 750 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 0.33%) afin de financer les travaux du chantier Wormhout (travaux de réseaux : article 8 - éclairage public - télécommunications).

Le remboursement de ces emprunts est couvert par les participations communales versées au SIECF TE dans le cadre des programmes de travaux, prévoyant des participations pouvant être étalées jusqu'à 5 années.

Un emprunt est inscrit au BP 2023, il sera réalisé selon le déroulement du programme travaux 2023.

### C) Reprise de l'emprunt de Saily sur la Lys suite au transfert de la compétence Numérique

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence numérique, le SIECF TE a repris un emprunt de la Commune de Saily sur la Lys, concernant les armoires ADSL.

Permanences précarité  
énergétique  
**06.48.17.92.88**

Éclairage Public  
**06.42.82.00.64**

Conseils en énergie  
partagée  
**07.88.56.39.40**



Syndicat intercommunal d'Énergie des communes de Flandre

 **territoire  
d'énergie**  
FLANDRE



30 rue Louis Warein  
59190 HAZEBROUCK



03.28.43.44.45



siecf@ville-hazebrouck.fr



www.siecf.fr



Siège en Mairie  
d'HAZEBROUCK



@siecf59



@siecf



@siecf